COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IUT

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie », ainsi que ses 25 annexes;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury d'admission en 1ère année de BUT	BUT **Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)**		Maxime ESTABEN *Carole BLANCHARD	MCF PR	estaben@univ-perp.fr	Laurie BUSCAIL Laurent CAVAIGNAC Marion PODESTA Ingrid MILLEREUX Faouzi SOUISSI	MCF MCF MCF PRAG Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

Le Président

Yvan AUGUST

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IUT

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie », ainsi que ses 25 annexes;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury d'admission en 1ère année de BUT	BUT **Management Logistique et Transport (MLT)**		Maxime ESTABEN *Carole BLANCHARD	MCF PR	estaben@univ-perp.fr	Romain PETIOT Assalé ADJE Guillaume CARROUET Eric CABAILLE	MCF MCF MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

Le Président

Yvan AUGUET

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IUT

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie », ainsi que ses 25 annexes;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury d'admission en 1ère année de BUT	BUT **Techniques de Commercialisation (TC)** *Carcassonne*		Maxime ESTABEN *Carole BLANCHARD	MCF PR	estaben@univ-perp.fr	David ESCAX Laurent AYRAL Vanessa BONNAFOUS Olivier BONHOMME Bruno SALVETAT	PRCE PRCE PRCE PRCE Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IUT

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie », ainsi que ses 25 annexes;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury d'admission en 1ère année de BUT	BUT **Carrières Juridiques (CJ)** *Narbonne*		Maxime ESTABEN *Carole BLANCHARD	MCF PR	estaben@univ-perp.fr	Christophe REIG Melanie ROGERS Rémy GARCIA	MCF PRCE Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

Le Président
Yvan AUGUET

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IUT

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie », ainsi que ses 25 annexes;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury d'admission en 1ère année de BUT	BUT **Génie Biologique (GB)**		Maxime ESTABEN *Carole BLANCHARD	MCF PR	estaben@univ-perp.fr	Jean-Michel CANTIER Jean-Michel MARTINEZ David DUVAL Lise BARTHELMEBS Herve CUISSARD Aurélien CHABANNON	MCF MCF Pr Pr Professionnel Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IUT

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie », ainsi que ses 25 annexes;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury d'admission en 1ère année de BUT	**BUT Génie industriel et maintenance (GIM)**		Maxime ESTABEN *Carole BLANCHARD	MCF PR	estaben@univ-perp.fr carole.blanchard@univ-perp.fr	François VERNAY Martine GRISENTI Fabrice FRUGIER Nicolas BATAILLE	PR MCF PRCE Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

Le Président

Yvan AUGUET

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IUT

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie », ainsi que ses 25 annexes;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury d'admission en 1ère année de BUT	BUT **Génie chimique - Génie des procédés (GCGP)**		Maxime ESTABEN *Carole BLANCHARD	MCF PR	estaben@univ-perp.fr	Jean-Michel CAZEILLES Olivier CASTEL Vincent GOETZ	PRAG PRAG Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

Le Président

Université de Perpignan Via Domitia

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
IUT

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie », ainsi que ses 25 annexes;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article **1** : Les jurys de diplômes nationaux de la composante IUT sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Jury d'admission en 1ère année de BUT	**BUT Statistique et Informatique Décisionnelle (STID)** *Carcassonne*		Maxime ESTABEN *Carole BLANCHARD	MCF PR	estaben@univ-perp.fr	Isabelle UFARTE Mouna KAMEL Thierry SPINOSA Farida AOULADOMAR	PRAG MCF PRAG Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante IUT et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

Le Président
Yvan AUGUET

Université de Perpignan Via Domitia
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION